



**Conseil communal
Trélex**

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 12 OCTOBRE 2023**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous. Il annonce une modification de l'ordre du jour, car le Bureau a reçu le 10 octobre la Réponse de la Municipalité au Postulat Vogel & consorts, transmise au Conseil le 11 par courriel. Ce point sera traité au n° 7.

L'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22.06.2023 – 3. Communication(s) du Président – 4. **Préavis n°5/2023** Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024 – 2034 à hauteur de CHF 128'430 – 5. Postulat « Demande d'étude pour l'installation d'un emplacement Mobility » – 6. Postulat « Paléo en primeur » – 7. Réponse de la Municipalité au Postulat Vogel & consorts « Aménagements autour des bâtiments scolaires (parcelles 386 et 129 principalement) » – 8. Mention des préavis à venir – 9. Communication(s) de la Municipalité – 10. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 11. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

36 conseillers présents, 7 excusés et 2 absents. Avec l'arrivée de Mme Marie-Christine LESCHOT BURKI et de M. Olivier MONTAGUTI dès le point 3, l'assemblée compte ensuite 38 personnes présentes, 6 excusées et 1 absente.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22.06.2023

Le procès-verbal est approuvé sans commentaire à une très large majorité. Le Président remercie son auteur.

3. Communication(s) du Président

Le Président rappelle l'extrait de l'article 50 du Règlement du Conseil indiqué dans la convocation en se référant à la situation inédite de la séance précédente, pour laquelle 25 personnes étaient présentes et 20 s'étaient excusées. Il lit la 2^{ème} phrase de l'article :

« Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué. Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, peuvent être frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale. »

Bien qu'aucun montant d'amende ne soit défini, il prie l'assemblée de respecter son devoir de présence.

Les dates des séances du Conseil communal en 2024 sont communiquées : 7 février (en réserve), 27 mars, 20 juin, 18 septembre (en réserve), 9 octobre et 13 décembre. A la demande de Mme Sarah BERNEY, elles sont communiquées par courriel.

Avec le préavis étudié pour la présente séance, il est proposé que la Commission Climat-énergie-durabilité soit également concernée par la mobilité. Elle portera dorénavant sur ces quatre objets. Ceci ne soulève aucune remarque.

En dernier lieu, le Président remercie l'équipe de douze personnes qui œuvreront au dépouillement des élections fédérales ce 22 octobre.

4. Préavis n°5/2023 Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024 – 2034 à hauteur de CHF 128'430

Le Président donne la parole à la Municipale, Mme Evelyne VOGEL. Elle présente ce préavis qui est porté par le Conseil intercommunal de Région de Nyon et présenté aux communes sous une forme non modifiable (hormis la référence au montant pour les Trélésiens). Ce préavis est la prolongation d'un programme initié en 2010 (préavis 06/2010) pour développer solidairement le réseau régional de transports publics dans 51 communes et le financement de l'offre à travers un fonds. La hausse de la fréquentation des transports publics de 64% entre 2012 et 2019, encourage Région de Nyon à poursuivre. Les modifications introduites dans le nouvel horaire des CFF en décembre 2024 contraignent le Canton et les communes à des ajustements de l'offre, tant dans la desserte et les horaires que dans la tarification. Les axes de travail définis par Région de Nyon concernent l'exploitation, avec des offres supplémentaires, le marketing de la promotion de la mobilité douce et l'innovation en phase avec les enjeux de transition écologique. Le coût total de ce fonds est de CHF 9'300'000, pour lequel les communes participent à hauteur de CHF 9/habitant/an pour 10 ans. Chaque commune partenaire participera pour un montant de CHF 90/habitant, sur la base du nombre d'habitants en 2022. Mme VOGEL conclut en priant le Conseil communal d'accepter ce préavis.

Le Président donne la parole à M. Gérard BERSET, rapporteur de la Commission climat-énergie-durabilité-mobilité. Cette commission se fonde sur les bons résultats du programme depuis plus de 10 ans et se dit convaincue par la justesse des mesures proposées. Elle recommande au Conseil de voter le préavis.

Le président de la Commission des finances, M. Stéphane DOEBELI, prend la parole. La COFIN estime que le montant de CHF 128'430 sur 10 ans est pertinent, avec un petit montant de CHF 9/an rapporté pour chaque habitant. Trélex bénéficie grandement des améliorations apportées et la COFIN défend l'optimisation à venir des transports pour la région. Elle recommande au Conseil de voter le préavis.

Le Président ouvre la discussion en rappelant que le préavis est porté par Région de Nyon et que chaque Conseil communal/général peut seulement l'accepter en l'état ou le refuser.

En l'absence d'autre question, l'on passe au vote : **le préavis n° 5/2023 est accepté à l'unanimité.**

5. Postulat « Demande d'étude pour l'installation d'un emplacement Mobility »

Le Président rappelle la procédure d'un postulat : le postulat est remis au Bureau par écrit et signé, porté à l'ordre du jour de la séance et examiné par le Conseil communal pour en déterminer la recevabilité. C'est le cas des deux postulats ci-après. Puis, le Conseil vote sur la prise en considération du postulat ; en cas d'approbation, soit il est directement renvoyé en Municipalité pour étude, soit le Conseil vote sur la nomination d'une commission qui décide de la présentation à la Municipalité.

Le premier postulat est signé par Messieurs Stéphane DOEBELI, David VOGEL et Stephan WENGER. Pour les signataires, M. VOGEL demande à la Municipalité d'étudier avec Mobility la possibilité et l'intérêt d'installer des places de parking à Trélex et leur nombre, et de faire part du résultat au Conseil.

Le Président ouvre la discussion. M. Pierre GILDEMYN souhaiterait ajouter la question des vélos à cette initiative. M. MARZER indique que le Publibike sera abordé dans les communications de la Municipalité.

En l'absence d'autre prise de parole, le Président passe au vote.

S'expriment sur l'entrée en matière : 33 oui, 1 abstention et 1 non.

Demandent de nommer une commission spécifique pour renvoyer le postulat en Municipalité : 1 oui, 0 abstention, 34 non.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude dans un délai maximal d'un an.

6. Postulat « Paléo en primeur »

Ce postulat est signé par Messieurs Stéphane DOEBELI et David VOGEL. M. DOEBELI explique que l'objet du postulat est de demander à la Municipalité d'étudier avec Paléo, en contrepartie des nuisances du

festival, la possibilité de réserver aux habitants de Trélex un accès en primeur à la billetterie. Il est également demandé à la Municipalité de sonder les villages voisins du Paléo en cas d'intérêt à grouper la démarche. M. VOGEL appuie sur la faisabilité technique et rappelle que les bénévoles de Paléo bénéficient de cette primeur.

Le Président ouvre la discussion, personne ne souhaite prendre la parole et l'on passe au vote.

S'expriment sur l'entrée en matière : 31 oui, 2 abstentions et 2 non.

Demandent de nommer une commission spécifique pour renvoyer le postulat en Municipalité : 35 non.
Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour examen dans un délai maximal d'un an.

7. Réponse de la Municipalité au Postulat Vogel & consorts « Aménagements autour des bâtiments scolaires (parcelles 386 et 129 principalement) »

Le Municipal M. Philippe DEPIERRE lit la réponse de la Municipalité à ce postulat déposé pour la séance du 12 octobre 2022 et qui listait des aménagements possibles. Pour l'étude de ce postulat, la Municipalité a dressé un « cahier des charges » qu'elle a soumis à un mandataire. L'analyse de celui-ci ne l'ayant pas convaincue, elle a sollicité un architecte-paysagiste, dont l'offre est incomplète. A réception du complément, il est prévu de présenter un préavis au Conseil, si possible en décembre, comprenant l'intervention de professions telles qu'ingénieur en mobilité, ingénieur civil, éclairagiste et spécialiste en démarche participative.

Le Président explique que le processus après la réponse de la Municipalité prévoit la nomination d'une commission qui rendra son avis à une prochaine séance. Il demande s'il y a des commentaires.

A la question de M. WENGER si cette « Réponse » tient lieu de rapport, le Président estime que l'on peut considérer que c'est bien le cas, étant donnée la synthèse présentée par la Municipalité.

Mme BERNEY souhaite savoir pour quelles raisons le mandataire contacté en premier lieu n'a pas donné satisfaction. Le Municipal lui répond qu'il n'était pas assez spécialisé dans ces aménagements.

Le Président demande qui est intéressé à faire partie de la commission ad hoc. Se présentent et sont élues les cinq personnes suivantes : Mmes Sarah BERNEY et Marie-Christine LESCHOT BURKI, Messieurs Philippe DESPONDS, David VOGEL et Stephan WENGER.

8. Mention des préavis à venir

- Budget 2024 : présenté par Mme Evelina GIROD, en décembre 2023
- Crédit d'étude pour l'aménagement des pourtours scolaires : M. DEPIERRE, en décembre 2023 ou en mars 2024
- Crédit d'étude pour l'aménagement de la rue de la Gare en zone piétonne : M. Cédric MARZER, en décembre
- Crédit d'étude pour la planification de l'entretien du réseau routier communal : M. MARZER annonce un inventaire qui doit être dressé, avec un échéancier de l'entretien sur plusieurs années

Mme Karin VITALE soulève la question de la logique dans la création d'une commission ad hoc (point 7) qui soulèverait des éléments absents du préavis. M. DEPIERRE répond que la Municipalité est disposée à attendre l'avis de la commission et à les prendre en compte. Le Président observe que les deux travaux peuvent être menés en parallèle et que les propositions de la commission ne sont pas contraignantes. En tant que président de la Commission construction-urbanisme, M. WENGER précise qu'il soutiendrait le préavis, et ce pour privilégier l'évolution du dossier.

9. Communication(s) de la Municipalité

Le Syndic, M. Pierre HOFMANN :

- La gravière : l'exploitation devrait reprendre au printemps 2024 et elle sera prolongée jusqu'en 2027 ; 150'000m³ restent à exploiter, ce qui représente des revenus totaux de CHF 1,5 millions pour la commune.
- Le personnel communal : la Secrétaire municipale, Mme Lucia CONTI, a présenté sa démission pour le 31.12.2023 ; le recrutement débutera prochainement. Mme Natalie BOUCARD est la

nouvelle adjointe au Greffe à 70% depuis le 01.09.2023, avec une expérience de 10 ans dans l'administration communale. Mme Tina HÖLZEL a été engagée à 30% comme secrétaire administrative pour une durée de 6 mois, situation qui sera réexaminée fin 2023.

- Séance avec la Commission de gestion le 2 octobre, suite au rapport de la COGEST sur le préavis n°2/2023 ; la Municipalité a dédié une après-midi pour examiner les propositions contenues dans le rapport. Concernant les remarques sur ses vacances, elle répond qu'elles n'ont pas explosé durant les dernières années. Voici des décisions déjà prises :
 - Présenter deux préavis distincts en 2024 sur les comptes communaux et la gestion pour l'exercice 2023 ;
 - Répondre en mars 2024 aux questions que la COGEST lui aura adressées en février 2024 ;
 - Pour la gestion RH, la démission de Mme CONTI entraîne une modification de l'approche ;
- M. MONTAGUTI, président de la COGEST, remercie pour cette prise en compte et accueille favorablement la proposition de soumettre un catalogue de questions.

Mme VOGEL :

- PACom : une séance est fixée avec la Commission construction-urbanisme pour présenter l'avant-projet ; la mise à l'enquête est prévue en janvier ; d'autres communes accusent aussi du retard. Une information publique se tiendra le 9 novembre avec l'urbaniste Gilles CLAIVAZ, qui tient à présenter le PACom à la population.
- Publibike : une séance avec le NStCM a permis de réserver une surface de 20m² pour cette station pouvant accueillir 5-6 vélos, et dont Région de Nyon est informée. L'installation devrait débuter en janvier 2024.
- Préavis n° 4/2019 : la parcelle 15 des Migerendes, 7325 m², est officiellement transmise à Grens.
- Région de Nyon : l'offre demi-tarif au prix de CHF 33 est valable jusqu'au 31 octobre. La *carte Explore* pour les touristes, permettant de voyager gratuitement dès une nuit passée dans la région, favorise l'hôtellerie (214 nuitées en 2022).

M. MARZER :

- Transition énergétique - GROUP-IT : la séance d'information à la population du 14 septembre a eu du succès ; les intéressés sont encouragés à s'inscrire jusqu'à fin octobre.
- PECC : le plan soumis a été accepté par le Canton après quelques modifications et la subvention a été obtenue, si bien que des projets vont pouvoir être développés à travers des préavis.
- Travaux dans le cadre du préavis n° 5/2021, Bondex-dépôt du NStCM : après la dernière phase ce 16 octobre, la sécurité sera accrue avec de l'eau provenant de la station des Migerendes et du secteur gare ; aucun problème particulier n'a été détecté, le préavis est terminé et les comptes devraient être respectés.
- Plan directeur cyclable : dressé à partir d'une étude par un bureau, il est actuellement soumis aux communes voisines ; les résultats seront présentés au Conseil prochainement.
- Préavis n°4/2023 : les travaux devraient commencer durant les vacances d'automne.

M. DEPIERRE :

- Situation du dossier Ferme Paul : dès le cahier des charges terminé, un appel d'offres sera lancé pour l'attribution du mandat d'architecte. Le bâtiment devrait comprendre une salle de spectacle, un logement (pour rentabiliser partiellement l'investissement) et des locaux pour des bureaux ou des ateliers.
- AISGE : les travaux préparatoires de construction du Bix ont commencé le 9 octobre avec l'installation du chantier ; la creuse suivra d'ici 10 jours.

M. VOGEL demande si l'agrandissement du collège à Trélex est prévu dans les réflexions de l'AISGE.

M. DEPIERRE répond qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de places ; pour le « Bix 1 », on sait que des classes supplémentaires seront localisées à Arzier ou St-Cergue.

M. Marcello ALLECA demande où en est le projet avec Mme Nina RODIN. M. DEPIERRE lui répond que l'on s'en éloigne et M. HOFMANN ajoute que le bâtiment ne convient pas à des projets d'artistes. Les besoins de la commune sont différents de ce projet d'origine.

Mme Barbara HENRY rappelle qu'il n'y a plus de boulangerie à Trélex et demande si la Municipalité envisage un projet par exemple de four communautaire, de cuisine professionnelle, de monte-charge, etc. M. DEPIERRE indique que la boulangerie peut accueillir un nouveau commerce.

Mme Diana DREYFUS observe qu'en cas de salle de spectacle, il faut compter avec des nuisances pour les habitants proches de tout type de manifestation. Le Syndic signale qu'un crédit d'étude et un cahier des charges devront définir les contours du projet.

Mme BERNEY demande si le projet sera au service de la population, notamment avec des locaux publics. M. DEPIERRE confirme que la réflexion s'oriente sur le besoin de locaux pour la commune.

M. Pierre DE LAME demande ce qui a guidé la réflexion sur les affectations retenues pour la Ferme Paul. M. MARZER explique que les idées proviennent également des commissions consultées. Il invite à attendre le préavis sur le programme envisagé. A la question de M. DE LAME sur le délai prévu, il dit l'espérer pour le printemps 2024.

Mme GIROD :

- Baux des terrains communaux agricoles : loués à cinq familles d'agriculteurs de Trélex, pour une surface de 628'700 m² de terrains agricoles, ils ont été renouvelés pour un minimum de six ans.
- Refuge forestier : des renseignements sur un terrain identifié sont récoltés pour une estimation du coût ; une analyse sera menée avec le concours de la DGTL en vue d'un préavis en mars 2024.

10. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- AISGE : Mme Céline BERGER informe le Conseil, en sus du début des travaux du Bix, au sujet de préavis traités fin septembre, dont divers budgets 2024. Le montant de construction du Bix se monte actuellement à environ CHF 50 millions.
- APEC : Mme Floriane VANAT-DI VETTA informe le Conseil au sujet du préavis relatif au budget 2024 de l'APEC, accepté en séance du Conseil intercommunal. Pour Trélex, la participation se chiffre à CHF 188'245 en 2023. Mme VANAT-DI VETTA tient à disposition un tableau pour l'ensemble des communes. Le président du CoDir, M. Yves REYMOND, a démissionné ; le nouveau président est M. MARZER.
- Groupement forestier : M. Roman DAEPPEN - cf. rapport annexé
- ORPC : M. Philippe EAV, suppléant, lit le rapport ci-annexé de la déléguée, Mme Tania SCHLATTER.

11. Propositions individuelles et divers

Dans le cadre du réseau routier communal, M. VOGEL souhaite savoir si une réflexion globale est prévue sur les aménagements, incluant les pistes cyclables. M. MARZER lui répond que le préavis concernera la planification de l'entretien des routes, tel l'état du goudron.

M. VOGEL se réfère à la décision du Conseil Fédéral d'ajouter une troisième voie à la portion d'autoroute Genève-Nyon. Il s'inquiète du report de véhicules dans les villages des hauts de la sortie d'autoroute à Nyon, en particulier la circulation dans Trélex. Il souhaite que Région de Nyon se saisisse de cette question. M. VAUTIER l'informe que Région de Nyon rendra une position à la suite d'une interpellation déposée auprès du Conseil intercommunal sur l'élargissement de l'autoroute et sur celui du tronçon sortie d'autoroute-descente sur Nyon.

Mme BERGER soulève la question des vélos-ventouse à la gare et demande s'il est possible de prévoir des parkings. M. MARZER l'informe que cette question fait partie des projets de la Municipalité avec le NSTCM, en particulier dans le chantier prévu pour un réaménagement complet de la gare.

M. WENGER souhaite que la Municipalité se penche sur la question de la sécurité des passages piétons et renforce ceux qui seraient dangereux, par exemple par du marquage au sol, des aménagements sur les côtés, des silhouettes, etc. M. MARZER indique que la priorité est actuellement de passer le centre historique du village en zone 30 km/h, comme l'autorise une nouvelle directive cantonale. La réglementation va dans le sens de la suppression de la plupart des passages piétons. Dans l'immédiat,

pour la sécurité de ces passages, la Municipalité privilégie la dissuasion par l'uniforme lors de la rentrée scolaire du matin.

M. ALLECA informe la Municipalité de l'existence d'une association suisse de cinéma itinérant pour les communes sans cinéma, *Roadmovie*, et est intéressé que la Municipalité la contacte. M. HOFMANN lui suggère d'envoyer l'information au Greffe pour la traiter.

M. DAEPPEN informe l'assemblée que l'Amicale des Fanfares militaires dont il fait partie organise un concert devant le Foyer ce 29 octobre à 11h30.

Mme Carole DUPERRET rappelle la fête organisée ce 7 octobre par les Festifs avec la Jeunesse qui a remporté un grand succès avec le soutien de la Municipalité et des employés communaux ; elle annonce la mise sur pied des Fenêtres de l'Avent.

Avant de conclure, le Président passe la parole à Mme GIROD.

La Municipale présente en primeur au Conseil la nouvelle édition du livre de Trélex, à laquelle elle rappelle qu'ont collaboré deux journalistes membres du Conseil, Messieurs Philippe TESTUZ et Rodolphe HAENER, un comité éditorial composé de trois membres du Conseil, Messieurs François VAUTIER, Philippe DESPONDS et Bastien MORAX, et deux membres de la Municipalité, le Syndic M. HOFMANN et elle-même. L'agence de communication est celle de M. Thomas MARCHAND. Le livre précédent datait de 1981 et était épuisé. Un code QR permet de consulter cette ancienne édition, qui a été numérisée. Mme GIROD dit tout le plaisir que lui ont procuré la collaboration et le travail pour ce livre. Un exemplaire est offert à chaque membre du Conseil communal. L'assemblée applaudit.

Le Président remercie Mme GIROD et confirme qu'il a également eu un grand intérêt à participer à l'élaboration de ce livre, de sa création à son impression.

Avant de clore la séance, il convie l'assemblée à un apéritif pour la suite des échanges.

La séance est levée à 22h00.



Le Président
François VAUTIER



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 5.11.2023 / cdp

Conseil Communal de Trélex du 12.10.2023

Point 9 Ordre du jour : Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales
Rapport des délégués auprès du Groupement Forestier de La Colline

Chers membres du Conseil communal de Trélex,

Trois points sont à relever :

- 1) L'AG du 20.9.2023 a **accepté le budget 2024** qui prévoit un déficit de CHF 269k ; le coût pour Trélex est de CHF 77k
- 2) Un nouveau développement dans le cadre de la **revue des Statuts & Règlement**
- 3) Un aspect administratif sur le **Groupement**

1. Budget

Sans entrer dans les détails, rappelons simplement que le fonctionnement du Groupement est une activité non profitable depuis des années et que l'équilibre financier s'exerce par une contribution des communes membres, selon une clé de répartition (Genolier 33.9%, Givrins 37.6%, Trélex 28.5%).

De même il semble utile de relativiser le coût par commune, compte tenu du montant en jeu et des apports et fonctions de la forêt. Outre son activité économique de production et vente de bois, la forêt comporte en effet trois autres fonctions importantes. Il s'agit des fonctions de protection contre les risques naturels, de promotion de la biodiversité et d'accueil-loisirs pour la population. Bien que primordiaux ces attributs sont difficilement chiffrables.

2. Revue des Statuts & Règlement

Il est ressorti lors d'une visite préfectorale au Groupement que le CODIR ne pouvait pas déléguer cette activité et qu'il devait s'en affranchir lui-même. Le CODIR reprendra donc le travail réalisé jusqu'ici par la commission ad'hoc pour mener à terme ce projet. Les membres de cette commission ont été remerciés pour leur contribution. On rappellera que ce processus est de longue haleine, compte tenu 1) de la nature administrative et juridique de ce travail 2) des mécanismes démocratiques de validation (au sein des communes et du groupement puis avec le canton).

3. Forme juridique

Lors de cette même visite, la préfecture a communiqué que le canton revoyait la forme juridique que notre Groupement devait revêtir. S'il est surprenant d'observer cette remise en cause après plusieurs années de fonctionnement du Groupement – et de validations diverses de ses aspects administratifs par le canton - on se réjouira d'y voir une volonté d'harmonisation sur le territoire cantonal. Un retour est attendu sur la forme juridique appropriée.

Vos délégués au Groupement Forestier de la Colline restent à votre disposition pour toute question.

Roman Daeppen (Rapporteur)
Diane Marcozzi



Séance Office Régional de la Protection Civile 27.09.2023

Rapport de séance.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Malheureusement absente ce soir en raison d'une formation avec les pompiers, j'ai le plaisir de vous faire un point de situation sur notre Office Régional de la Protection Civile du district de Nyon suite à notre dernière séance.

Lors de cette soirée, nous avons reçu des informations sur les possibles variantes de restructurations des ORPC, nommé projet TETRIS. En effet, le manque d'effectifs est un problème important, et même si tout se passe bien pour le moment, il faut envisager les années à venir différemment.

Pour résumé, il existe deux variantes :

La première qui serai en main de SSCM, Sorvico de la Sécurité civile et militaire, le pouvoir serai enlevé aux communes.

La deuxième, le pouvoir des communes et l'autonomie reste de mise, c'est cette solution que les 10 ORPC vaudois privilégie.

Affaire à suivre...

Il y a eu trois préavis votés ce soir-là, tous acceptés :

Préavis 9 2021-2026 Le budget 2024, sans commentaire

Préavis 10 2021-2026 le règlement du Conseil Intercommunal de l'ORPC, sans commentaire

Préavis 11 2021-2026 sur la mise en sécurité et conformité du Bâtiment de Prangins,

Ce dernier demandait un budget de 900'000.- CHF pour la rénovation indispensable de notre site.

Nous savons que des travaux futurs seront encore à prévoir par la suite mais l'utilisation des lieux en dépendait, quoi qu'il en soit de la prochaine organisation TETRIS

Une élection pour la commission de Gestion-Finance a également été faite lors de cette séance, j'ai l'honneur d'avoir été élue à ce poste.

J'en profite pour vous remercier de votre confiance et pour l'appui de mon collègue, Monsieur EAV, qui me seconde avec brio !

Tania Schlatter

